

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 240

présenté par
M. Flajolet

ARTICLE 4

Dans la dernière phrase de l'alinéa 10 de cet article, substituer aux mots :

« des délais précités »,

les mots :

« du délai précité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.